



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

Compte rendu du Bureau de la Commission Locale
de l'Eau du 19.10.2022
Salle Plénière du Conseil Départemental de l'Ariège

Le mercredi 19 octobre 2022 à 10h, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Daniel ARTAUD, M. Alain METGE, M. Daniel BESNARD, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-Luc ROUAN, M. Marc SANCHEZ, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Xavier CAUX, M Jean-Paul FERRE.

Etaient absents, excusés :

Mme Pascale CANAL, M. Didier CUJIVES.

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDONDE), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA), Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL).

Etaient absents, excusés :

Ariège Pyrénées Tourisme (M. Alain TOMEIO), UFC Que choisir.

➤ **LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :**

Etaient présents :

Préfecture de l'Ariège, DDT09 (Messieurs Jean-Pierre CABARET et M. Jean-Yves AVALLET), Agence de l'Eau Adour Garonne (Messieurs Matthieu MAGDELAINE et Jean-Luc SCHARFFE), DREAL Occitanie (Mme Eléonore SEIGNEUR).

Etaient également présents :

CD09 DAME-SAEE (M. Jean-François RUMMENS), CD09 DAME-SAEE (Mme Karine ORUS DU-LAC), CD09 DAME-SAEE (Mme Magali PONS), CD 31 (M. Kévin DUPLAN), SSV (M. Gilles DOMENC), SYMAR Val d'Ariège (Mme Marie BERTHELOT), SMIVAL (M. Thomas BREINIG), SBGH (M. Jean-Christophe CID), SCOT Vallée de l'Ariège (Mme Amandine COUREAU).

• **Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Bienvenue et merci à toutes et à tous pour votre participation à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE de ce 19 octobre. »

Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE propose aux membres du Bureau d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte-rendu.

Lors de la Commission Permanente du 3 octobre 2022 : nous avons validé dans un premier temps que le Département, en tant que structure porteuse assurera la Maîtrise d'Ouvrage de l'Evaluation Environnementale et a approuvé la consultation de bureaux d'études pour ce marché. C'est un point administratif mais il est important de savoir que le Département de l'Ariège est structure porteuse et l'a validé sur le plan administratif et financier.

Monsieur Jean-Paul FERRE présente l'ordre du jour.

1) Etat d'avancement de la phase 2 : Tendances, scénarii, stratégie

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Depuis le dernier bureau du 15 juin au niveau de la phase 2 pour les tendances et scénarii et la stratégie du SAGE, la consultation a été lancée et la date limite des remises des offres est fixée au 18 novembre, l'analyse des offres sera faite la semaine du 21 novembre. Une négociation avec les trois premiers bureaux d'études sera ensuite engagée pour pouvoir lancer le marché en début d'année 2023.

2) Présentation du projet de communication et de concertation du public

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Présentation du projet du cahier des charges pour le marché concernant le rapport pour l'Evaluation Environnementale :

C'est un projet de cahier des charges que nous avons déjà soumis, pour avis, par mail à l'ensemble des membres de la CLE et que nous vous proposons aujourd'hui à la validation.

L'Evaluation Environnementale est un document qui est obligatoire et conforme aux articles du code de l'environnement (articles 122.20 et 212.37).

Elle portera sur la définition du projet du SAGE (Cf. Présentation du diaporama) et va se dérouler tout au long de l'élaboration du SAGE. Elle apportera un regard critique sur les impacts potentiels et l'ensemble des composantes de l'environnement.

Dans un premier temps, l'état des lieux, que nous avons validé en juin dernier, sera mis à jour pour les composantes qui seront devenues obsolètes.

Pendant la définition des scénarios et les choix de stratégies, au fur et à mesure de cette élaboration, le rapport environnemental fera les comparaisons avec un scénario « sans SAGE » et « avec SAGE » avec des objectifs plus ou moins poussés en fonction des enjeux, également d'un programme optimum maîtrisé en terme d'impacts environnementaux.

Le cahier des charges a été envoyé, pour information et avis, et des retours ont été apportés par certains membres de la CLE.

Dans le rapport d'Evaluation Environnementale il y a aussi une partie déclinée au regard des enjeux de notre SAGE et des cinq thématiques que nous avons définis :

- La biodiversité,
- La satisfaction des besoins humains fondamentaux et les enjeux sanitaires,
- L'espace alluvial, le partage de l'eau,
- L'activité économique.

Tous ces enjeux seront ensuite déclinés en objectifs opérationnels et dispositions dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable).

3) Présentation du projet de communication et de concertation du public

Le projet de communication et de concertation du public sera soumis à l'ensemble des membres de la CLE lors de la prochaine réunion plénière qui aura lieu le 2 décembre 2022.

Il est proposé que la Commission Locale de l'eau demande à Mme La Préfète lors de la séance plénière, la nomination d'un garant du Débat Public et la sollicitation de la Commission Nationale du Débat Public.

• **Intervention de M. Jean-Pierre CABARET, DDT09 et Mme Eléonore SEIGNEUR, DREAL Occitanie :**

La structure porteuse peut solliciter la CNDP directement en ligne sur le site internet dédié mais cela peut aussi être fait par les services de l'Etat également.

• **Intervention de M. Jean-François RUMMENS, Directeur de la DAME (CD09) :**

Un garant avait déjà été nommé sur le projet « Touyre ». La structure porteuse peut faire la demande directement, il n'est pas obligatoire de passer par Mme La Préfète de l'Ariège. C'est le Département de l'Ariège qui porte l'action à la fois de concertation et de communication, puisque structure porteuse, pour le compte de la CLE en attendant la constitution de la structure qui portera les actions du futur SAGE.

En parallèle, les dossiers sont présentés aux élus Départementaux, en Commission Transition Environnementale et Sociétale (TES) puis en Commission Permanente pour que ce marché passe le plus rapidement possible.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

La concertation et la communication du grand public mais aussi des élus et des membres de la CLE, se fera sur tous les publics attendus, adaptée à chaque étape, territorialisée et la plus large possible. La concertation des parties prenantes et des citoyens va servir à alimenter les réflexions de la CLE qui doit élaborer le SAGE.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

La première partie du cahier des charges est la concertation préalable avec la nomination du garant de la concertation par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) avec, une validation en séance plénière de la CLE et nous travaillerons ensuite au sein des cinq Commissions Géographiques

ou Thématiques pour contribuer à l'élaboration de la stratégie du SAGE. Le temps de la concertation préalable, au sens réglementaire, doit se faire dans un délai compris entre 15 jours et 3 mois.

Vu l'étendu de notre SAGE, le délai sera plutôt de 3 mois pour que le grand public ait le temps, ainsi que le garant, de travailler cette concertation.

Mme Eléonore Seigneur confirme ce processus.

La deuxième partie du cahier des charges porte sur la « communication et la concertation » en continu :

Il y aura une concertation en continu qui va durer pendant toutes les phases d'élaboration du SAGE et cette concertation en continu tiendra compte des préconisations du garant et sera assurée jusqu'à l'enquête publique pour alimenter nos réflexions en CLE ou en Bureau et faire aussi remonter les attentes des usagers.

• **Intervention de M. Jean-François RUMMENS, Directeur de la DAME (CD09) :**

Nous aurons à la fois un cabinet qui va nous aider pour faire circuler l'information et à la fois à côté un garant qui n'est pas là pour garantir la procédure mais pour garantir la qualité et la sincérité des informations données.

Nous aurons, un cabinet qui va travailler sur la communication et puis une obligation qui est d'adjoindre à notre travail un garant et qui confirmera que c'est une information de bonne qualité avec une sincérité des informations qui sont données, en toute transparence. A la fin, le garant rédigera un rapport en disant si oui ou non cela s'est bien passé. Il n'est pas là pour venir sur la procédure, il veille à l'information.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Dans cette deuxième partie, il y aura tous les débats sur les actions à mettre en place et les enjeux liés à l'eau qui auront été déterminés et affinés lors de la concertation préalable.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Le petit changement qu'il peut y avoir dans la proposition qui vous est faite aujourd'hui et que je vous propose :

Au lieu que ce soit Mme La Préfète de l'Ariège, que ce soit Mme la Présidente du CD09, si les services de l'Etat sont d'accord, qui fasse la demande de nomination d'un garant auprès de la Commission Nationale du Débat Public.

• **Intervention de Mme Eléonore SEIGNEUR, DREAL Occitanie :**

Mme Seigneur indique qu'il est préférable que cette demande soit faite au nom du Président de la CLE ou alors au nom du Conseil Départemental de l'Ariège, en tant que structure porteuse.

Mme Seigneur précise que les frais des garants sont pris en charge par la CNDP.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Nous pensons qu'une concertation de 3 mois avec le garant paraît être raisonnable car nous avons tous les bassins versants concernés et nous sommes sur des enjeux forts. C'est un SAGE qui a beaucoup d'enjeux avec un grand territoire.

Nous avons les cinq bassins et il va falloir mettre en relation tous ces éléments-là et 3 mois de concertation paraissent être un minimum.

4) Questions diverses

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Département de l'Ariège et l'ANA-CEN, nous vous proposons deux demi-journées de formation/information.

- Une 1^{ère} session, le 30 novembre au matin qui sera « généraliste » sur le cycle de l'eau et la place des zones humides dans le cycle ainsi que la biodiversité associée à ces milieux.
- Une 2^{ème} session en décembre qui sera plus « spécialiste » avec la présentation d'une maquette qui explique le fonctionnement d'une zone humide et l'impact du changement climatique sur ce type de milieux.

• **Intervention de M. Jean-François RUMMENS, Directeur de la DAME :**

Le Département de l'Ariège dispose d'une convention avec l'ANA-CEN sur un certain nombre d'actions et de missions notamment pour l'information du public.

Il nous paraissait intéressant de les faire intervenir pour sensibiliser les membres de la CLE de façon à vous fournir un maximum d'informations et vous permettre d'être formés aux différents enjeux.

Nous souhaitons mettre en place un cycle de conférences sur 2023 autour du changement climatique et nous avons engagé un bureau d'études pour nous faire une synthèse sur les phénomènes climatiques en cours et leurs évolutions.

Nous voulons vous donner les clés de lecture pour bien comprendre les tendances, les enjeux et l'impact de cette évolution climatique au niveau de votre territoire, de votre bassin, avec un « zoom arrière » pour l'appréhender au niveau mondial puis revenir au niveau de l'Occitanie afin de mettre en place les stratégies et les actions futures.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

La question de l'eau est présente dans tous les débats et il faut que l'on s'en empare, je demande une précision au niveau des représentants de l'Etat et de la Préfecture de l'Ariège : est-ce qu'une réunion est prévue le 9 décembre ?

• **Intervention de M. Jean-Pierre CABARET, DDT09 :**

La Commission Ressource en Eau doit se tenir le 24 novembre prochain, c'est l'Instance de Gouvernance au niveau départemental, qui viendra faire le bilan de la saison d'étiage 2022. Lors de ce Comité, nous évaluerons comment a été gérée la saison, ce qui a bien fonctionné ou pas et également alimenter le travail de mise à jour des arrêtés cadres de bassins dans lesquels nous définissons les mesures de restrictions à mettre en place en cas de crise, comme cette année, afin d'optimiser les mesures à mettre en œuvre suivant les acteurs, et s'adapter à chaque situation.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'Agriculture 09 :**

Une autre réunion sera calée le 9 décembre après-midi, les « Assises de l'eau » en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ariège et la Préfecture.

Ce sera une réunion de discussions, d'échanges sur la thématique de l'eau où chacun pourra s'exprimer, avec des débats apaisés pour avoir une vision sur l'avenir et une stratégie que l'on pourrait avoir ensemble.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de l'Ariège :**

Nous nous tenons à votre disposition sur le sujet de l'eau au niveau du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides. Nous pouvons apporter beaucoup en matière de formation sur toutes les thématiques évoquées aujourd'hui et nous pouvons aussi proposer des sessions sur des thématiques que l'on définirait ensemble.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Le Département signe des conventions avec différentes structures et nous n'hésiterons pas à vous solliciter pour des actions, comme celles que vous faites, notamment avec les écoles de pêche et les scolaires.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées :**

Des points d'informations et formations nous paraissent aussi relativement importants, notamment sur les Solutions Fondées sur la Nature qui méritent des explications détaillées.

La FNE travaille depuis longtemps sur ces sujets et sur le fonctionnement de la dynamique fluviale. Je rejoins les propos de M. Laurent Garmendia car nous sommes très sensibilisés à ces problématiques compte-tenu de l'impact fort de l'hydro-électricité sur notre département et sur le fonctionnement de la dynamique fluviale.

• **Intervention de M. Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour Garonne :**

Je vous précise que le SDAGE et son programme de mesure 2022-2027 ont bien été approuvés.

En complément d'information, je souscris à ce qui a été dit, c'est une très bonne chose que les membres de la CLE bénéficient de sessions de formations pour être acculturés sur tous les sujets de manière factuelle et objective, en particulier sur les zones humides.

Je rejoins ce que disait la Fédération de Pêche de l'Ariège et de souligner à cette occasion l'action des syndicats de bassins versants. Les Commissions géographiques sont organisées à l'échelle de leur périmètre et ce sont des sujets qu'il faut vraiment développer.

La Commission Territoriale Garonne va se réunir le 30 novembre prochain avec un ordre du jour qui fait écho à celui présenté par M. Jean-Pierre CABARRET de la DDT09 sur un retour d'expérience sur la sécheresse, la canicule et l'étiage 2022 à l'échelle du sous bassin Garonne.

En lien avec les partenaires, nous essaierons d'illustrer cela par différents exemples de ce qui s'est passé cet été pour envisager ensemble des solutions pour l'avenir.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Lors de la prochaine réunion de la CLE le 2 décembre, il y aura la présentation de la feuille de route du Comité de Bassin Adour Garonne par le Président M. Jean-Michel FABRE, de l'Association pour la Gestion Quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste – Rivières de Gascogne et estuaire.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

Il faut s'appuyer sur le travail de terrain qui est fait depuis de très longues années par les syndicats de bassins versants.

Il faut essayer de fédérer, comme le disait M. Le Président, en étant présent sur le terrain et je le remercie pour sa venue à St Sulpice-sur-Lèze au nom des élus de la Vallée de la Lèze.

Il faut aussi prévoir d'informer les Vice-Présidents de nos structures également pour continuer le travail ensemble.

C'est un sujet tellement important qu'il faut mettre des moyens sur la phase action.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Lorsque vous recevrez l'invitation pour les sessions de formations si vous estimez que d'autres personnes que les membres de la CLE, dans vos syndicats ou structures méritent d'être invités ou sont intéressés, c'est avec plaisir que nous les accueillerons, plus on élargira le cercle, mieux cela sera. N'hésitez pas à donner l'information autour de vous parce que cela ne peut être que profitable pour le fonctionnement de notre instance.

J'ai eu le plaisir d'aller à la rencontre de deux syndicats de bassins versants et la semaine prochaine nous allons en rencontrer deux autres et nous finirons par le bassin de l'Arize au mois de Novembre. C'est intéressant de découvrir les diverses particularités, comme le Salat qui n'est pas du tout réaligné, ce sont les Pyrénées, mais au niveau de la climatologie, il y a des différences notables entre bassins versants.

Je suis à votre disposition si vous avez des informations ou des visites sur le terrain à me proposer. C'est important de s'imprégner des actes et des actions qui sont faits sur un territoire et transposés sur d'autres.

J'ai aussi été invité par EDF Hydro dans la Vallée du Vicdessos pour comprendre comment fonctionne ce système hydraulique et ses différents barrages ainsi que les mobilisations de ces ouvrages pour le soutien d'étiage.

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

EDF Hydro est disponible également pour proposer des interventions sur l'enjeu énergétique renouvelable et des enjeux à venir que ce soit au travers de la politique pluriannuelle de l'énergie, de la flexibilité ou les enjeux sur les multi usages de l'eau.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je tiens à vous remercier pour votre participation active à ce bureau et je vous donne rendez-vous pour la prochaine échéance du 2 décembre.

Merci encore et à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA



Jean-Paul FERRE